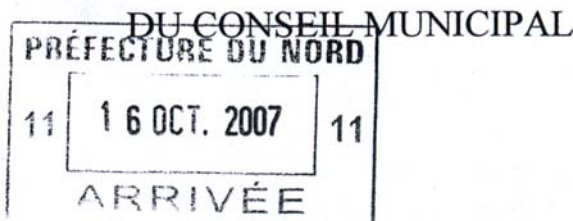


Séance du 8 octobre 2007  
N° 07/807



OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse -  
Réactualisation et développement  
de la tarification de reproduction  
photographique et d'exploitation d'images.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse dispose d'un fonds documentaire composé de photographies, négatifs et ektachromes qu'il développe constamment.

Le Musée mettait jusqu'à présent à disposition ces ressources auprès d'un public composé d'étudiants, chercheurs ou personnes privées qui demandent des reproductions d'œuvres pour leur compte personnel (illustration de cours, de mémoires ou recherches privées).

Ce travail de sauvegarde du patrimoine culturel ainsi que sa diffusion est à la charge du Musée puisqu'il s'agit de l'objet même de ce dernier. Cette participation est donc gratuite jusqu'à 10 photographies.

Néanmoins, cela n'exclut pas d'établir un certain équilibre financier de l'activité culturelle basé sur les frais techniques, les frais de gestion et de fonctionnement du Musée et permettant de développer une véritable politique d'exploitation documentaire.

Par délibération n° 96/410 en date du 24 juin 1996, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption d'une tarification de tirages photographiques.

Par délibération n° 01/69 du 16 février 2001, le Conseil Municipal a autorisé la fixation des conditions de prêt et de reproductions photographiques, convertie en euros par délibération n° 01/1030 du 14 décembre 2001.

Compte tenu du fait que les demandes et les techniques ont évolué depuis 2001, il est nécessaire de proposer une réévaluation des tarifs concernant les travaux photographiques et, parallèlement, il convient de développer les services liés aux droits d'exploitation, conformément à l'article 29 de l'arrêté du 13 mars 1979 portant règlement type des musées qui dispose : « la photographie professionnelle, le tournage de films, l'enregistrement d'émissions radiophoniques ou de télévision sont soumis à une réglementation particulière ».

Ces droits d'exploitation comprennent :

- les droits de reproduction (représentant la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés permettant de la divulguer au public : réalisation de tirages, impression d'images sur différents supports, numérisation et éventuellement consultation ouvrant droit à la délivrance d'une copie)

- les droits de représentation (représentant la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque) et donc de diffusion dans le cadre d'une utilisation commerciale (édition, publicité et médias : télévision, journaux ou Internet).

Dans une approche réactualisée des autorisations de photographe, de filmer et de reproduire, il est donc proposé d'établir des conditions générales d'utilisation révisées tenant compte de la nouvelle grille tarifaire des travaux photographiques figurant ci-dessous et de la spécificité de certains supports comme l'ektachrome et la diapositive qui restent la propriété du Musée au vu des tarifs commerciaux de réalisation.

Ces tarifs de reproduction, calculés en comparant les pratiques d'autres musées, tiennent compte du support et de la quantité et se décomposent comme suit :

Les travaux photographiques sur papier s'échelonnent de :

Tirages	Tarifs
9 x 3	1,50 €
13 x 18	2,50 €
18 x 24	4,60 €
24 x 30	9,50 €
30 x 40	14 €

Les travaux numériques sur support papier A4

Format	Tarif
A4 21 x 29,7	2,50 €

La numérisation sur CDR avec un tarif dégressif de

Nombre d'exemplaires	Tarifs
de 1 à 4	2 €
de 5 à 14	1 €
de 15 à 30	0,75 €
au-delà de 30	0,50 €

Il faut rajouter 1 € de CDR à chaque commande.

En relation avec la demande croissante constatée, des droits de reproduction et de représentation destinés à l'utilisation commerciale et calculés à l'unité sont proposés suivant la progression suivante :

Edition des livres et périodiques et s'échelonnant selon les formats, les emplacements, les quantités et l'impression (noir et blanc et couleur) entre :

	Noir et blanc	Couleur
¼ de page	20 €	30 €
½ de page	35 €	50 €
¾ de page	50 €	80 €
pleine page	60 €	100 €
couverture	80 €	150 €



Utilisation audiovisuelle :

Noir et blanc	Couleur
90 €	200 €

Utilisation publicitaire :

Noir et blanc	Couleur
180 €	400 €

Ces tarifs d'exploitation s'entendent avec majoration en fonction :

- du nombre d'exemplaires
- des droits européens et mondiaux
- ainsi que des rééditions.

Enfin un tarif d'envoi est appliqué pour toute utilisation des services du Musée sur la base minimum d'un envoi en recommandé avec une spécificité concernant les supports faisant l'objet d'un cautionnement comme l'ektachrome (80 €) et la diapositive (10 €) dont le droit d'utilisation est fixée à 5 € par visuel.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en application de la délibération n° 01/105 du 25 mars 2001.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 3 octobre 2007, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **FIXER** comme indiqué ci-dessus les droits de reproduction et de représentation des travaux photographiques du Musée de l'Hospice Comtesse
- ♦ **PREVOIR** l'encaissement des droits au chapitre 70 – article 7088 - fonction 322 - enveloppe 8753
- ♦ **ACCEPTER** le principe de gratuité pour les travaux destinés à un usage personnel, aux services municipaux et aux institutions muséales, à concurrence de 10 clichés maximum.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le - 9 OCT. 2007

Réception en Préfecture le 16 OCT. 2007

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN



Catherine CULLEN

